

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 mars 2021



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. François REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme Mélanie BALSON

**Membres présents** : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - Mme Nadjoud BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

**Membres excusés** : M. Christophe BERTHIER (pouvoir Mme MARTIN) - M. Jean-Paul DURAND (pouvoir Mme BELHADEF) - M. Bassir AMIRI (pouvoir Mme KOENDERS) - M. Jean-Philippe MOREL (pouvoir M. LEMANCEAU) - M. Stéphane CHEVALIER (pouvoir Mme RENAUD) - M. Laurent BOURGUIGNAT (pouvoir M. DE VREGILLE)

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Carte scolaire - Mesures d'adaptation du service scolaire applicables à la rentrée 2021 - Avis du Conseil Municipal

M. Lehenoff, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse et des sports, expose :

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, Madame la Directrice académique des services départementaux de l'Éducation Nationale a fait connaître les modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2021, à l'issue du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 27 janvier 2021.

Selon les prévisions des directeurs d'école, Dijon devrait se maintenir autour des 10 000 élèves scolarisés dans les écoles publiques à la rentrée de septembre. C'est incontestablement le résultat du dynamisme de la métropole dijonnaise en matière de construction de logements. Sans son action, les effectifs scolaires seraient en baisse et des postes d'enseignants seraient sans doute supprimés.

Comme les années passées, au-delà des taux d'encadrement, Madame la Directrice académique privilégie des études qualitatives, selon le contexte de chacune des écoles, pour décider des ouvertures/fermetures de classe. A noter qu'après la mise en œuvre des dédoublements des classes de CP dans les écoles situées en REP à la rentrée de septembre 2018, et des classes de CE1 à la rentrée de septembre 2019, le dédoublement mis en œuvre au profit des grandes sections de maternelle depuis 2020, se poursuit en 2021.

## 1. Les mesures de carte scolaire prévues pour la rentrée de septembre 2021

### 1.1 - Attributions d'emploi (au nombre de 12)

		Moyenne par classe après mesure
- Petit Bernard maternelle	4ème classe ( accueil des moins de 3 ans)	21,00
- Anjou maternelle	5ème classe	17,2 (dédoublement GS)
- Anjou élémentaire	8ème classe	14,5 (dédoublement CP/CE1)
- Chevreul élémentaire	7ème classe	23,4
- Buffon élémentaire	8ème classe	14,8 (dédoublement CP/CE1)
- Camille Flammarion élémentaire	10ème et 11ème classe (2 ouvertures)	15,00 (dédoublement CP/CE1)
- Joséphine Baker	10ème classe	23,8
- Monts de Vignes élémentaire	8ème classe	23,00
- Valendons élémentaire	7ème classe	21,7
- Champollion élémentaire	13ème classe ( pérennisation du moyen provisoire)	15,4 (dédoublement CP/CE1)
- Monts de Vignes maternelle	5ème classe ( pérennisation du moyen provisoire)	22,6

### 1.2 – Fermeture de classes (au nombre de 5)

		Moyenne par classe après mesure
- Larrey élémentaire	9ème classe	24,9
- Ouest élémentaire	6ème classe	19,8
- York maternelle	6ème classe	18,00
- Trémouille élémentaire	7ème classe (suppression du moyen provisoire)	24,5
- Dampierre élémentaire	7ème classe (suppression du moyen provisoire)	24,00

Au total, 12 ouvertures et 5 fermetures de classe sont comptabilisées.  
Le solde ouvertures/fermetures est positif et s'élève à 7 classes.

A noter en outre, la fermeture du poste dédié à l'accueil des enfants du voyage au groupe scolaire Petites Roches.

## 2. L'avis du Conseil Municipal

Il convient de souligner qu'aucune mesure de retrait d'emploi ne conduit à des moyennes par classe, supérieures ou égales aux taux d'encadrement de référence dont s'est dotée la Ville, à savoir :

- 30 élèves par classe en école maternelle hors REP,
- 23 élèves par classe en école maternelle en REP (hors grandes sections dédoublées),
- 25 élèves par classe en école élémentaire hors REP,
- 20 élèves par classe en école élémentaire en REP (hors CP et CE1 dédoublés).

Une attention particulière doit toutefois être portée sur les effectifs des groupes scolaires Jean Jaurès, Paulette Lévy et Monts de Vignes pour lesquels des scolarisations supplémentaires sont attendues en raison des nombreuses opérations d'urbanisme sur leurs secteurs.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - émettre un avis favorable aux ouvertures de classe ;
- 2 - émettre un avis défavorable aux fermetures de classe ;
- 3 - demander que l'ensemble des mesures de fermeture de classe fasse l'objet d'un nouvel examen attentif en fonction des effectifs qui seront constatés à la rentrée 2021.